

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2014**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	M.	Olivier	Sauty		Membre indépendant
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de M. O. Sauty, souffrant, et ouvre la séance à 20h30.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 4 mars 2014
- III. Élection d'un membre du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjointes
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VII.1. *P-D-1346 supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 20'000.- destiné à la réfection du terrain C de football à Compesières*
  - VII.2. *P-D-1315/2 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une subvention annuelle en faveur du centre de réadaptation des rapaces (CRR)*
  - VII.3. *P-D-1347 Crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières*
  - VII.4. *P-D-1348 Acquisition du droit d'habiter dans la Commanderie à la Paroisse de Compesières pour un montant de CHF 780'000.-*
  - VII.5. *P-D-1349 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013*
  - VII.6. *P-D-1350 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2014**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2014 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seul membre du parti MCG au sein de l'hémicycle, **M. Ph. Heimo**, propose sa candidature au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

➔ **Cette candidature est approuvée par acclamations.**

#### **IV COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Réception d'un courrier de Mme S. Salerno faisant part de la tenue d'un tournoi de football et d'un tournoi de pétanque réservés aux élus genevois. Ceux-ci se dérouleront le 15 juin prochain et les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

#### **V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

##### **1. Cartes journalières CFF**

Bien que l'année ait mal commencé, les ventes s'améliorent et correspondent à fin mars, à celles réalisées en 2013.

##### **2. Antenne de la police municipale de Plan-les-Ouates**

La police municipale de Plan-les-Ouates a pris ses quartiers à Compesières depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier. **M. A. Walder** précise qu'une permanence est ouverte chaque jeudi de 13h30 à 15h30 au dernier étage de la commanderie.

##### **3. Statistiques du tri**

**Mme H. Schneuwly** indique que les statistiques relatives au tri des déchets ont été communiquées par notre mandataire ; en 2013, pour la commune de Bardonnex, les collectes du verre ont diminué de 7.7%, du papier de 2.5%, du PET de 8.8% et des déchets incinérés de 7.1%, la collecte du compost a, quant à elle, augmenté de 9%. Les statistiques concernant l'alu et le fer blanc ainsi que la ferraille et les objets encombrants doivent encore être prises en compte, tout comme la quote-part des matériaux déposés aux ESREC et répartis entre toutes les communes.

##### **4. Dépassements de crédits – délibérations 1321 et 1322**

Concernant la délibération 1321 – crédit d'étude de CHF 19'500.- destiné à réglementer des places de stationnement à Charrot et Landecy – **Mme H. Schneuwly** estime, les factures définitives n'ayant pas encore été reçues, que le dépassement s'élèvera à environ CHF 4'900.-. Celui-ci est justifié par un supplément d'heures effectué pour l'étude du projet cantonal relatif à la route d'Annecy ainsi que par la tenue et la préparation de séances de consultation notamment avec la police municipale de Plan-les-Ouates, la direction générale des transports (DGT) et le service des monuments et sites.

Concernant la délibération 1322 – crédit d'étude de CHF 15'000 destiné à réglementer des places de stationnement à Croix-de-Rozon – le dépassement enregistré s'élève à CHF 2'800.-.

##### **5. Club des Aînés**

**Mme B. Guex-Crosier** informe que le Club des Aînés, lors de son assemblée générale du 3 avril dernier, a élu une nouvelle présidente en la personne de Mme Inès Micheli Kristof ; il s'est également donné un nouveau nom, soit l'association des seniors de Bardonnex. Les efforts de la commune n'ont pas été vains et ce nouvel élan va permettre aux activités, telles que la marche et le cinéma, de continuer à se développer.

## **VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

### Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris acte des discussions que l'Exécutif a eues avec les pétitionnaires du village de Landecy
- préavisé une demande d'autorisation,
- étudié et préavisé les deux projets de délibération qui figurent à l'ordre du jour de la présente séance.

### Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance du rapport de l'audit relatif à l'enveloppe thermique du centre communal,
- pris note de la peinture des entrées des pavillons scolaires 2010,
- discuté du projet d'aménagement de la salle des commissions.

### Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait une première sélection des photographies qui figureront dans le calendrier du tri 2015,
- discuté de la délibération relative au Centre de réadaptation des rapaces (CRR) qui est à l'ordre du jour de la présente séance,
- décidé de consacrer sa prochaine séance au site de Fémé.

### Commission des finances :

M. Ch. Hottelier indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

### Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a fait un choix quant à l'image qui habillera le transformateur du cimetière de Compesières,
- a pris note de l'installation de bacs en béton lavé fleuris à la place De-Brunes.

M. B. Boymond ajoute qu'il se rendra le vendredi 11 avril à 9h30 au Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) , en compagnie de Mme H. Schneuwly, afin de consulter les projets du giratoire de Compesières dessinés par les élèves. Il invite d'autres membres disponibles de la commission à se joindre à eux.

### Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

## **VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1346 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 20'000.- destiné à la réfection du terrain C de football à Compesières**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui rappelle que ce tournoi, créé à Compesières, s'y déroule chaque cinq ans et aura lieu le 23 août prochain.

Pour un bon déroulement de celui-ci, l'utilisation des trois terrains est nécessaire et une remise en état du terrain C, situé le long de la route des Hospitaliers, s'avère indispensable. Une demande du Compesières FC n'étant pas parvenue suffisamment tôt à la mairie, ces travaux n'ont pas pu être mis au budget 2014. Par ailleurs, l'adjointe précise que la commission a indiqué qu'elle n'entrerait en matière que sur demande formelle du club, demande qui est parvenue à la mairie en date du 20 mars dernier et dont elle fait lecture. Les travaux, devisés par une entreprise spécialisée, comprennent la lutte contre les nuisibles, le traitement contre les mauvaises herbes, la scarification, le sablage et l'apport de bonne terre. Un arrosage régulier devant être effectué pour assurer la levée du gazon, Mme H. Schneuwly a, à cet effet, pris langue avec des maraîchers de la place qui s'en chargeront. Elle précise que ces travaux devront impérativement commencer au plus tard la dernière semaine d'avril. Elle ajoute que la commune profitera de la présence de l'entreprise et de machines spécifiques pour aplanir le terrain servant de parking lors de grandes manifestations à Compesières ; ces travaux, estimés à CHF 2'000.-, sont compris dans le crédit de CHF 20'000.-.

**M. Ch. Hottelier** propose qu'un considérant, relatif aux travaux réalisés dans le terrain servant de parking, soit ajouté, tel « le mauvais état du terrain servant pour le parking lors des manifestations ». Concernant plus particulièrement la réfection du terrain C, il ajoute que la commission était très surprise qu'aucune demande n'ait émané du Compesières FC avant que la commune ne prenne les devants. Il relève la gestion particulière de ce club et les soucis récurrents liés au parking sauvage aux alentours du stade. Il estime que la commune est bien gentille avec le Compesières FC et qu'elle n'a pas grand chose en retour. Il propose qu'il soit mentionné dans la convention établie entre ce club et la commune que ce dernier s'engage à mettre en place et à faire respecter des mesures empêchant le parking dangereux. Enfin, pour montrer son mécontentement, il indique qu'il s'abstiendra lors du vote de la délibération.

**M. B. Boymond** rappelle que les membres du comité du Compesières FC sont, comme dans les autres associations communales, bénévoles et qu'ils donnent beaucoup de temps et d'énergie au bon fonctionnement du club. Il n'est pas facile pour eux de gérer le comportement de tous leurs usagers et visiteurs et il pense que la commune doit faire preuve de compréhension.

Selon **M. D. Fischer**, il ne suffit pas d'ajouter un considérant, le titre et les invites doivent également être modifiés.

Ces modifications paraissant bien compliquées, **M. A. Walder** propose de refuser l'amendement, de voter un crédit de CHF 18'000.- et de comptabiliser les frais relatifs à la remise en état du « parking » dans les comptes de fonctionnement. Il ajoute qu'il ne partage pas l'avis de M. Ch. Hottelier concernant sa vision du Compesières FC ; beaucoup de jeunes sont encadrés par ce club dynamique et il est de la mission de la commune d'aider à son fonctionnement.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. Ch. Hottelier d'ajouter un considérant stipulant « le mauvais état du terrain servant pour le parking lors des manifestations » ; cet amendement est refusé par 10 voix contre, 3 voix pour, 2 abstentions.
- ➔ Il soumet ensuite au vote la proposition de M. A Walder de diminuer le montant du crédit et de porter son montant à CHF 18'000.- ; celui-ci est accepté par 14 voix pour, 1 abstention.
- ➔ Enfin, il soumet au vote le projet de délibération 1346.

D – 1346 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 18'000.- destiné à la réfection du terrain C de football à Compesières

*Considérant,*

- Le mauvais état du terrain « C » qui est criblé de trous et présente, de ce fait, un danger *permanent pour les joueurs,*
- *l'absence d'un système d'arrosage automatique, ce qui exclut une réfection du terrain avec du gazon,*
- *son utilisation quotidienne,*
- *l'organisation par le Compesières FC du Tournoi des campagnes en 2014 et l'obligation de disposer du 3e terrain de jeu pour le planning des matchs,*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 18'000.- destiné à la réfection du terrain C de football de Compesières.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3400.314.99.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée à par 14 voix pour, 1 abstention.**

**2. P-D-1315/2 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une subvention annuelle en faveur du centre de réadaptation des rapaces (CRR)**

Le président cède la parole à **M. N. Dewaele** qui précise que la somme proposée ne représente ni une subvention, ni une aide, mais un remerciement et un encouragement à une association qui rayonne au-delà des frontières de la commune. Il encourage tout le monde à voter en faveur de cette délibération qui, indirectement, apporte un soutien à la sauvegarde de la nature. Enfin, il remercie Mme H. Schneuwly pour l'envoi du bilan comptable et de nombreux renseignements relatifs au CRR.

**M. D. Fischer** relate l'historique du traitement de la délibération par la commission. Celle-ci, bien que n'étant pas en possession des comptes et des documents nécessaires, a refusé d'attribuer, dans sa séance du 25 février dernier, une aide au CRR par 3 voix contre, 2 pour et une abstention. Néanmoins, il a été décidé que si le centre en faisait spécifiquement la demande, la commission entrerait en matière.

**M. P. Barbey** indique que ce centre a installé, sans respect des règles d'aménagement et avec la même légèreté que le reste de ses infrastructures, deux containers bleus qui ne s'intègrent pas particulièrement bien au paysage. Il rappelle que le Conseil municipal a déjà entrepris une démarche en faveur de cette association en lui offrant deux volières et que, se référant plus particulièrement à la délibération présentée ce soir, aucune demande formelle n'a été faite à la commune. Fort de ces éléments, Bardonnex Alternative s'opposera au projet de délibération 1315/2.

Sur le fond, **M. Ch. Hottelier** partage le but recherché par le CRR et comprend l'engouement de M. N. Dewaele. Il rappelle toutefois que depuis octobre 2012, date du renvoi de la délibération en commission, des renseignements sur l'association et sa situation financière ont fréquemment été demandés, sans succès. Les commissaires les ont reçus il y a un mois seulement. A leur lecture, M. Ch. Hottelier a pu s'apercevoir que ladite association était richement dotée en réserves financières et qu'elle était parrainée par des fondations renommées. Si la commune souhaite exprimer sa reconnaissance, il pense que ceci peut être fait par un autre biais que par un versement d'argent, notamment par l'installation d'une plaque ou d'une mention sur son site internet. D'autre part, malgré le titre de la délibération, il ne s'agirait apparemment pas d'une subvention annuelle ; parle-t-on dès lors de don ponctuel ? Enfin, n'étant pas convaincu par les arguments et les chiffres présentés tardivement, il propose le renvoi en commission pour étudier tranquillement la situation du CRR.

**Mme M. Devins** s'assure que cette subvention annuelle ne sera versée qu'en 2014. En cas de refus, elle précise que la commission n'est pas opposée à une entrée en matière si l'association dépose une demande formelle.

Revenant sur l'organisation du travail de la commission, **Mme H. Schneuwly**, souhaite clarifier quelques points. Lorsque M. N. Dewaele lui a transmis les chiffres, par ailleurs fort difficiles à obtenir, Mme H. Schneuwly a préparé un dossier et un bilan financier en prévision de la séance de la commission. Malheureusement grippée le jour J, elle n'a pu les remettre aux commissaires et regrette qu'aucun d'entre eux ne lui les ait réclamés. Elle a d'autant plus été surprise par le fait que la commission ait traité le sujet et pris position sans avoir ces éléments en main, ce qu'elle avait refusé jusqu'alors.

**M. N. Dewaele** rappelle qu'un des membres fondateurs est décédé au début de l'année 2013 ce qui a nécessité la remise sur pied de l'administration et causé passablement de retard dans la gestion administrative du centre. Comme il l'a déjà dit, l'obtention du bilan financier n'était, selon lui, pas essentielle pour prendre une décision de reconnaissance. D'autre part, concernant l'installation de containers, le responsable peut tout à fait être approché afin qu'il prenne les dispositions pour que ceux-ci s'intègrent mieux dans la nature, en les repeignant en vert, par exemple.

Au vu de la qualité du travail entrepris par cette association, son rayonnement au-delà des frontières, M. N. Dewaele ne peut qu'encourager ses collègues à faire un geste en faveur de ce joyau installé sur le territoire de la commune de Bardonnex.

Se référant au procès-verbal de la commission EDD du 25 février 2014, il s'avère que la problématique du terme « annuelle », figurant dans le titre de la délibération mais pas dans son contenu, soit importante dans la discussion. **M. A. Walder** relève également la transcription aléatoire du résultat du vote ; il rappelle d'ailleurs qu'un président de commission peut voter et qu'il n'y a pas de voix prépondérante. De plus, il s'étonne que la commission ait voté à l'unanimité le principe d'un don ponctuel et que le président ait annoncé ultérieurement, en séance plénière du Conseil municipal, que la délibération était retirée. Concernant plus particulièrement le centre, M. A. Walder ne pense pas qu'il faille le sanctionner en raison de l'installation de deux containers sur sa parcelle. Si tel devait être le cas, il rappelle que le Compesières FC pourrait aussi être importuné puisqu'il exerce ses activités en totale illégalité, toutes ses infrastructures étant situées en zone agricole. De plus, il trouverait regrettable que le don soit refusé sous prétexte qu'il n'y ait pas eu de requête car, comme pour le Compesières FC, ce courrier pourrait lui être demandé par téléphone. Enfin et pour que les choses soient plus claires, il propose de supprimer la mention « annuelle » et de voter éventuellement le renvoi en commission si une étude approfondie est nécessaire.

Se référant à la remarque de M. P. Barbey relative aux aménagements du centre, et bien que ces derniers pourraient avoir été approuvés par le vétérinaire cantonal, **M. Ch. Hottelier** craint qu'un soutien de la commune ne conforte le propriétaire dans cette illégalité. Il persiste dès lors à dire que l'idée est bonne mais que malheureusement les formes n'ont pas été respectées.

**M. J.-C. Marchand** indique que le groupe PLR+ soutiendra cette proposition pour autant que son intitulé soit modifié et qu'il indique clairement qu'il s'agit d'une aide ponctuelle et non d'une subvention annuelle.

Pour répondre à M. A. Walder, **M. P. Barbey** précise qu'il ne s'agit pas de sanctionner le CRR pour l'installation de ses containers mais de signifier leur côté non écologique, un des considérants de la délibération vantant le contraire. D'autre part, il ajoute qu'à l'époque où le Compesières FC s'est installé, il n'existait pas de zone d'occupation du territoire, il y a donc prescription. Par ailleurs, lorsque la buvette a été agrandie, une demande d'autorisation en bonne et due forme avait été déposée.

**M. D. Fischer** tient à préciser le résultat des votes qui a eu lieu lors de la séance de la commission EDD du 25 février dernier. Par 3 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions, la commission a refusé le principe d'une subvention annuelle. Par contre, elle a accepté à l'unanimité le principe d'un don ponctuel sur demande du CRR. Rejoignant les avis de MM. N. Dewaele et A. Walder, M. D. Fischer indique être favorable au versement d'un don de CHF 10'000.- au CRR.

**M. Ph. Heimo** précise que la subvention annuelle a été refusée par la commission faute de documents et de chiffres. Néanmoins, il rappelle que la commission ne s'est pas opposée à un don ponctuel.

**M. A. Walder** est surpris de ne pas retrouver le résultat des votes dans le procès-verbal définitif qu'il a en sa possession.

Procès-verbaliste de la séance de la commission du 25 février, **Mme F. Parisod Nicolet** indique que les corrections apportées au procès-verbal provisoire n'ont pas toutes été retranscrites dans la version définitive ; elle fera le nécessaire auprès du secrétariat de la mairie.

Le procès-verbal n'étant pas à jour, **M. P. Barbey** pense que cela serait une bonne raison de renvoyer le projet de délibération en commission.

**M. D. Fischer** s'insurge contre le fait qu'il soit décidé que le projet de délibération soit renvoyé en commission pour la simple raison que le procès-verbal ne soit pas à jour. Il rappelle que tous les membres de la commission étaient présents et qu'ils connaissent très bien le résultat des votes.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. Ch. Hottelier de renvoyer le projet de délibération en commission ; celui-ci est refusé par 4 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention.**
- ➔ **Le président soumet alors au vote la proposition de M. A. Walder de supprimer le mot « annuelle » dans le titre. Cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.**
- ➔ **Enfin, le président soumet au vote le projet de délibération 1315/2.**

*D – 1315/2 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une subvention en faveur du centre de réadaptation des rapaces (CRR)*

*Considérant,*

- *l'implantation sur la commune de Bardonnex du Centre de réadaptation des rapaces (CRR), un Centre de soins animé par une équipe motivée et compétente, régi par une association à but non lucratif dont la mission est de soigner et de relâcher les rapaces et autres oiseaux dans un milieu naturel,*
- *la mission tant écologique que pédagogique du CRR, laquelle s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutien pour le développement durable,*
- *que le CRR fait partie des atouts et valeurs de notre commune répondant en tous points à nos aspirations.*
- *le renvoi en commission Environnement et développement durable de ce projet de délibération le 8 octobre 2012,*
- *le préavis de ladite commission du 25 février 2014,*

*Sur proposition du groupe DC & Entente,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'octroyer un crédit supplémentaire de fonctionnement 2014 de CHF 10'000.- destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces (CRR).*
2. *De référencer le CRR sur le site Internet de la commune et dans le journal communal.*

3. *De contacter l'école de Compesières pour sensibiliser le corps enseignant dans l'organisation de visites régulières de nos écoliers au CRR afin de les familiariser et de les sensibiliser sur la valeur et l'importance de notre patrimoine ornithologique.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement, sous rubrique 7800.365.15.*
5. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée à par 11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.**

**3. P-D-1347 Crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé de motifs, rappelle que l'étude du plan de site de Compesières, fort délicate et complexe, a commencé par le vote d'un crédit en juin 2009. Vu la difficulté du sujet, ladite étude tire en longueur car il s'agit non seulement de mettre le site en conformité par rapport au projet de la commune mais de trouver également une solution pour l'implantation d'une école.

La construction de cette dernière à proximité du centre communal s'est d'ailleurs avérée une solution plausible.

Afin de convaincre les différents partenaires de la commune, tels les services de l'aménagement, des monuments et des sites ou encore le département de l'instruction publique, des compléments d'étude ont été réalisés (mobilité, variantes d'école, etc.). Des travaux anticipés comme l'expertise des matériaux et substances dangereuses et le dessin de l'ensemble des bâtiments du site ont également été entrepris et restent dus.

Aujourd'hui, quelques dépenses doivent encore être faites, notamment la réalisation de la planche de principe des aménagements des extérieurs du site et d'un cahier explicatif (histoire, étude, choix, décision, etc.). Pour ces raisons et pour boucler l'étude, l'Exécutif demande, par le projet de délibération présenté ce soir, l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.-.

M. A. Walder espère que le projet de plan de site pourra, dans les prochaines semaines, passer en circulation technique dans les différents départements. Ceci permettra d'ouvrir la procédure d'enquête publique afin que le Conseil d'Etat puisse ensuite rapidement l'adopter. Il rappelle que sans les changements de zone demandés, aucune transformation ne sera possible sur le site de Compesières.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1347.**

*D – 1347 Crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières*

*Considérant,*

- *le vote du crédit initial du 23 juin 2009 (D-1234/2009) de CHF 150'000.- concernant la réalisation d'un plan de site de Compesières,*
- *les travaux d'étude menés à ce jour, lesquels vont au-delà de la prévision initiale,*

- les travaux complémentaires requis pour décider de la position de l'école,
- le préavis favorable du Département de l'instruction publique, du Service des monuments et des sites et de la Direction générale des transports concernant l'emplacement de l'école,
- la résolution du Conseil municipal du 16 avril 2013 concernant le projet d'emplacement de l'école,
- la lettre de soutien du 15 mars 2013 de la Société d'art public (Patrimoine Suisse, Genève) concernant le choix de l'emplacement de l'école,
- les difficultés rencontrées dans le cadre de cette étude,
- la nécessité d'engager des études complémentaires de mobilité,
- l'inscription d'une telle étude dans les fiches « action » du plan directeur,
- l'adoption du plan directeur communal par le Conseil municipal le 31 mars 2009 et par le Conseil d'État le 17 juin 2009,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 25 mars 2014 de la commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire d'investissement de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un plan de site de Compesières.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 7900.509.04 puis de la passer à l'actif du bilan, 7900.149.04.
3. D'amortir la dépense selon les mêmes conditions que le crédit initial.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

**4. P-D-1348 Acquisition du droit d'habiter dans la Commanderie à la Paroisse de Compesières pour un montant de CHF 780'000.-**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé de motifs, rappelle qu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, suite à l'apaisement des tensions générées par le Kulturkampf, les paroisses ont retrouvé une partie de leurs biens. A Bardonnex, la Paroisse de Compesières a reçu la propriété de l'église, du jardin du curé (actuel préau en herbe de l'école 1900), ainsi qu'un droit d'habiter sans limite au 1<sup>er</sup> étage de la Commanderie (cure actuelle) pour le desservant du culte. De nos jours, le curé en charge de la paroisse est domicilié à Veyrier et la cure est habitée par un curé à la retraite qui, pour garantir le droit d'habiter, assure de temps à autre le service de la messe.

Au milieu des années 90, il est apparu indispensable de clarifier la situation et de désenchevêtrer les propriétés respectives. Ce projet a fait l'objet de très nombreuses séances et un accord a finalement été accepté au début des années 2000 par l'ensemble des parties, suivi d'un vote du Conseil municipal (délibération N°1055).

A ce jour, aucun échange n'a pu être réalisé, car deux éléments sont indispensables à l'aboutissement de celui-ci, soit de trouver une solution de logement pour le prêtre qui occupe actuellement la cure et de déterminer le montant nécessaire à la rénovation des communs de la Commanderie afin de pouvoir finaliser les échanges dans un acte notarié. M. A. Walder ajoute que dans ces échanges est comprise la parcelle sur laquelle se trouve le centre communal et où la commune envisage de construire une école ; parcelle qu'il est crucial, pour la commune, d'acquérir.

Depuis plusieurs mois, cette dernière travaille sur le dossier de rénovation des communs et cherche activement une solution de logement, sous la forme de l'achat d'un appartement ; la paroisse ayant renoncé à un logement dans les communs. Cette recherche est particulièrement difficile en cette période de cherté et de la quasi absence d'offre attractive. Récemment, un appartement de 4 pièces a été mis en vente à la route d'Annecy 231. Cet appartement convient à la Paroisse de Compesières et le prix a été négocié à hauteur de CHF 740'000.-. A ce montant, il faut encore ajouter les frais liés à cette acquisition.

Dès lors, l'Exécutif propose de verser une avance de CHF 780'000,- à valoir sur le décompte final des échanges. Ainsi, la Paroisse de Compesières pourra se porter acquéreur du logement et libérer la cure par l'abandon de son droit d'habiter. Pour la commune, cette acquisition du droit d'habiter doit être considéré comme un investissement qui peut ainsi être amorti sur une durée de 30 années.

Une fois cette opération réalisée, la commune deviendra l'unique propriétaire de la Commanderie. La mairie, actuellement à l'étroit, sera installée au premier étage de la commanderie (locaux actuels de la cure) et sera plus facilement accessible, notamment pour les personnes âgées ; l'accessibilité à l'ensemble de la commanderie aux personnes à mobilité réduite pourra également être réfléchi.

Les prochaines étapes devraient donc être les suivantes : rachat du droit d'habiter, vote pour la réalisation des communs (si possible à fin 2014), échanges des biens curiaux et exécution des travaux, prise de possession de la nouvelle salle de la paroisse, démolition de la salle de catéchisme et du bûcher. Il termine en avouant que cette délibération lui est particulièrement sympathique car elle représente l'aboutissement de 15 ans de discussions et qu'elle est le premier acte important de la mise en ordre de tous les éléments qui composent le site de Compesières. Son adoption permettra de redonner à ce dernier la grandeur qu'il a perdue au fil des ans.

**M. Ch. Hottelier** s'assure, qu'après un changement de nom, la société Saint-Sylvestre est bel et bien devenue la Paroisse de Compesières.

A partir du moment où le droit d'habiter sera acquis par la commune, **M. G. Rana Zolana** demande comment il sera comptabilisé.

**M. A. Walder** l'informe qu'il s'agit d'un crédit d'investissement qui peut être amorti sur 30 ans, comme indiqué dans la délibération. Il figurera au patrimoine administratif puisque la mairie sera installée dans les locaux libérés.

**M. B. Boymond** salue le grand pas que le Conseil municipal est sur le point de franchir et surtout le travail du maire pour les discussions et tractations menées.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1348.**

D – 1348 Acquisition du droit d'habiter dans la Commanderie à la Paroisse de Compesières pour un montant de CHF 780'000.-

Considérant,

- *les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux ainsi que l'échange de divers terrains, dont celui du Centre communal et du stade de football, négociations qui ont abouti en 2000,*
- *les préavis favorables concernant ces échanges de l'Assemblée paroissiale du 3 avril 2000 et de l'Association catholique romaine du 7 juin 2000,*
- *la délibération N°1055 du 29 juin 2000 par laquelle le Conseil municipal accepte de réaliser l'échange des biens curiaux et l'échange des terrains, jointe à la présente délibération,*
- *l'opportunité qui se présente aujourd'hui à la Paroisse de Compesières concernant l'acquisition d'un appartement de 4 pièces à Croix-de-Rozon pour un montant de CHF 740'000.- plus les frais d'achat afin de reloger le prêtre résidant actuellement au 1er étage de la Commanderie,*
- *l'intérêt de la commune pour cette acquisition et ainsi devenir seule propriétaire de la Commanderie, afin de réaliser son projet concernant la mairie,*
- *le projet de convention entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex concernant l'avance de fonds pour l'achat du logement susmentionné et la radiation du droit d'habiter inscrit au registre foncier, joint en annexe de la présente délibération,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 25 mars 2014 de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 780'000.- destiné à l'acquisition du droit d'habiter à la Paroisse de Compesières.*
2. *De conditionner cette acquisition à la signature du projet de convention et à la radiation du droit d'habiter inscrit au registre foncier.*
3. *De demander que cette avance soit portée dans le décompte final des échanges à venir et de réaliser l'ensemble des échanges d'ici à la fin de l'année 2014.*
4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0801.503.00.*
5. *De le porter à l'actif du bilan, 0801.143.00, dans le patrimoine administratif.*
6. *D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2015 à 2044.*
7. *D'autoriser le maire à signer les actes y relatifs, principalement le projet de convention annexé à la présente délibération.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 15 voix.**

5. P-D-1349 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013

6. P-D-1350 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière du projet de délibération 1349, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que celui-ci est le constat classique des dépassements de budget avant le bouclage des comptes. Certains dépassements sont identifiés en cours d'année, notamment quand des crédits supplémentaires de fonctionnement sont votés, d'autres n'apparaissent qu'au moment de la clôture des comptes. M. A. Walder rappelle que l'ensemble de ces dépassements, qui totalise la somme de CHF 218'000.-, ne peut être compensé par d'autres comptes pour lesquels il est constaté une économie. Enfin, il propose de renvoyer la délibération à la commission des finances qui l'étudiera dans le détail.

Poursuivant avec le projet de délibération 1350, dont personne ne s'oppose à l'entrée en matière, M. A. Walder, parcourt la plaquette présentant les comptes 2013.

M. A. Walder relève une nette augmentation des charges du personnel ; celle-ci est due à l'assainissement de la caisse de retraite CAP qui a été voté à hauteur de CHF 172'653.-. Sans la prise de cette délibération, la dépense totale aurait été inférieure à la ligne de budget.

En contrepartie, il relève une diminution d'environ CHF 94'000.- au niveau des amortissements. Celle-ci est en partie due à la réévaluation, à leur valeur d'achat, de titres acquis nominativement il y a un certain nombre d'années. Même constat pour les actions BCGe que la commune avait également acquises au porteur, dont la valeur comptable s'élevait à CHF 129'000.- et qui ont été réévaluées à leur valeur boursière, soit un peu plus de CHF 190'000.-.

Ces deux réévaluations apportent une amélioration au résultat de l'exercice par une recette supplémentaire et une diminution des amortissements.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission des finances des projets de délibération 1349 et 1350; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.**

## VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

### 1. **Stade Alfred-Comoli – poubelles**

**M. B. Boymond** signale que les poubelles grillagées installées aux abords du stade ont mal été fixées et qu'elles ne tiennent pas du tout.

**Mme H. Schneuwly** en prend note.

### 2. **Route du Gratillet – rond-point**

**M. N. Dewaele** signale que la moitié du rond-point a été arrachée par un camion.

**M. A. Walder** l'informe que le Canton a été avisé.

### **3. Résolution – commerce équitable**

**M. Ch. Hottelier** demande si la résolution, ayant pour titre « A qualité égale, donner la préférence aux articles du commerce équitable, lors d'achats de produits alimentaires, pour les diverses activités organisées par la commune de Bardonnex » et adoptée le 4 avril 2006 par 14 oui et 1 abstention, est toujours d'actualité et respectée.

### **4. Transports publics genevois**

**M. J.-C. Marchand** aimerait connaître les dernières informations relatives aux lignes TPG actuelles et futures desservant la commune de Bardonnex.

**M. A. Walder** l'informe que la commune reste toujours dans l'attente de la réponse de la Direction générale des Transports (DGT) confirmant la possibilité de boucle intra communale avec un petit bus et à quel prix.

Il ajoute qu'il a récemment reçu un compte-rendu d'une séance informelle qui s'est tenue entre le directeur intérim des TPG et un groupe d'habitants de Landecy. Les éléments émanant de leurs explications sont que la ligne 46 ne pourrait être dédoublée et sa fréquence augmentée, la ligne 49 pourrait être intéressante mais coûterait la bagatelle de plusieurs centaines de milliers de francs à la commune, la ligne 44 pourrait être prolongée jusqu'à Landecy, sans traverser le village, ce qui nécessiterait, pour la commune, un investissement dans une boucle de rebroussement. Cette ligne pourrait être complétée par un bus scolaire qui relierait Croix-de-Rozon à Compesières avec participation financière de la commune. Enfin, l'extension transfrontalière n'est plus d'actualité.

Jusqu'alors, la commune avait oui-dire quelques échos inquiétants, notamment le blocage par l'Etat de tous les projets, en termes financiers, et que si petit bus il devait y avoir, celui-ci serait à la charge de la commune. Un bus jusqu'à Landecy, que cela soit le bus 44 ou 46, était également remis en question. Sans réponse de la DGT, il sera difficile pour la commune d'être prête au mois de décembre et, le cas échéant, d'accueillir un bus à Landecy.

### **5. Pétition – circulation limitée sur la route du Prieur**

**M. A. Walder** donne lecture de la lettre qu'il a adressée aux représentants des pétitionnaires du village de Landecy suite à leur rencontre.

### **6. Terrain de football C – dépôt de plainte**

Suite à la dénonciation relative à la présence d'un véhicule roulant sur le terrain de football C et dont les plaques d'immatriculation avaient pu être relevées, **M. A. Walder** a déposé plainte auprès de la Cheffe de la police. Le conducteur du véhicule a été convoqué et entendu au poste de police de Lancy-Onex. A la demande de la mairie, il a adressé une lettre d'excuses et expliqué qu'il avait traversé le terrain pour aller batifoler avec son amie à la lisière de la forêt. Sur recommandation de la police, M. A. Walder a retiré sa plainte.

## IX CALENDRIER

<b>Commissions</b>	Aménagement	08.05.14	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	05.05.14	18h30	Salle des commissions
	EDD	07.05.14	18h30	Fémé
	Finances	14.04.14	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	15.04.14	18h00	Salle des commissions
		12.05.14	17h30	à vélo
		19.05.14	18h30	Salle des commissions
		17.06.14	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	10.04.14	18h30	Salle des commissions
	Bureau	24.04.14	18h30	Mairie
	Conseil municipal	06.05.14	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	24.05.14		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h50.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 10 avril 2014/fb